

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

TEROSON PU 9225 SF known as TEROKAL 9225 SF 2x25ML INTER

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Partie A pour les adhésifs et produits d'étanchéité 2-K- Polyuréthane

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel & Cie. AG

Adhesive Technologies

Salinenstrasse 61

4133 Pratteln

Suisse

Téléphone: +41 (61) 825 7000

Fax: +41 (61) 825 7303

ua-productsafety.de@henkel.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique (24h / 7jours): +41 44 251 51 51 ou 145 (Suisse et Liechtenstein).

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (CLP):

Irritation cutanée

Catégorie 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire

Catégorie 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Éléments d'étiquetage (CLP):

##### Pictogramme de danger:



##### Mention d'avertissement:

Attention

##### Mention de danger:

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

##### Conseil de prudence: Prévention

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux.

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

**Description chimique générale:**

Colle polyuréthane à 2 composants

**Substances de base pour préparations:**

Polyol

**Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008**

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Polyether polyol based on ethylenediamine and propyleneoxide~ 25214-63-5	500-035-6 500-035-6	10- < 20 %	Eye Irrit. 2 H319
2,4,6-Tri(diméthylaminométhyl) -phenol 90-72-2	202-013-9	1- < 3 %	Skin Corr. 1B H314 Acute Tox. 4 H302

**Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"**  
**Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.**

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

**Inhalation:**

Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

**Contact avec la peau:**

Laver à l'eau courante et au savon. Soins de la peau. Enlever les vêtements souillés, imbibés. Si nécessaire consulter un dermatologue

**Contact avec les yeux:**

Laver immédiatement avec de l'eau douce ou une solution de rinçage durant au moins 5 minutes. S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

**Ingestion:**

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

YEUX : Irritation, conjonctivite.

PEAU : Rougeurs, inflammation.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés:**

Tous les moyens d'extinction usuels sont adéquats.

**Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:**

Jet d'eau grand débit

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'incendie .

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un équipement de sécurité.

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de protection individuel.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Balayer mécaniquement.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément a la section 13.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir le conseil a la section 8.

**SECTION 7: Manipulation et stockage**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Mesures d'hygiène:

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Le choix de l'équipement de protection individuel doit être fait en accord avec les exigences de la réglementation Suisse relative à la Santé et à la Sécurité au Travail.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Stocker dans un endroit frais et sec.

Températures conseillées: entre + 10 °C et + 25 °C

protéger absolument contre l'irradiation du soleil et les températures > 50°C

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Partie A pour les adhesifs et produits d'étanchéité 2-K- Polyuréthane

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Valeurs limites d'exposition professionnelle**

Valable pour  
Suisse

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
carbonate de calcium 471-34-1 [CARBONATE DE CALCIUM, POUSSIÈRES ALVÉOLAIRES]		3	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK

**Predicted No-Effect Concentration (PNEC):**

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'expositio n	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
Polyether polyol based on ethylenediamine and propyleneoxide~ 25214-63-5	Eau douce					0,085 mg/L	
Polyether polyol based on ethylenediamine and propyleneoxide~ 25214-63-5	Eau salée					0,0085 mg/L	
Polyether polyol based on ethylenediamine and propyleneoxide~ 25214-63-5	Eau (libérée par intermittence)					1,51 mg/L	
Polyether polyol based on ethylenediamine and propyleneoxide~ 25214-63-5	STP					70 mg/L	
Polyether polyol based on ethylenediamine and propyleneoxide~ 25214-63-5	Sédiments (eau douce)					0,193 mg/kg	
Polyether polyol based on ethylenediamine and propyleneoxide~ 25214-63-5	Sédiments (eau salée)					0,0193 mg/kg	
Polyether polyol based on ethylenediamine and propyleneoxide~ 25214-63-5	terre					0,0183 mg/kg	
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol 90-72-2	Eau douce					0,084 mg/L	
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol 90-72-2	Eau salée					0,0084 mg/L	
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol 90-72-2	Eau (libérée par intermittence)					0,84 mg/L	
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol 90-72-2	STP					0,2 mg/L	
Triméthylolpropane poly(oxypropylène)triamine 5-6OP 39423-51-3	Eau douce					0,0044 mg/L	
Triméthylolpropane poly(oxypropylène)triamine 5-6OP 39423-51-3	Eau salée					0,00044 mg/L	
Triméthylolpropane poly(oxypropylène)triamine 5-6OP 39423-51-3	Eau (libérée par intermittence)					0,044 mg/L	
Triméthylolpropane poly(oxypropylène)triamine 5-6OP 39423-51-3	Sédiments (eau douce)					0,02 mg/kg	
Triméthylolpropane poly(oxypropylène)triamine 5-6OP 39423-51-3	Sédiments (eau salée)					0,002 mg/kg	
Triméthylolpropane poly(oxypropylène)triamine 5-6OP 39423-51-3	terre					0,002 mg/kg	
Triméthylolpropane poly(oxypropylène)triamine 5-6OP 39423-51-3	STP					10 mg/L	

**Derived No-Effect Level (DNEL):**

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
Polyether polyol based on ethylenediamine and propyleneoxide~ 25214-63-5	Travailleurs	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		13,9 mg/kg	
Polyether polyol based on ethylenediamine and propyleneoxide~ 25214-63-5	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		98 mg/m3	
Polyether polyol based on ethylenediamine and propyleneoxide~ 25214-63-5	Grand public	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		8,3 mg/kg	
Polyether polyol based on ethylenediamine and propyleneoxide~ 25214-63-5	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		29 mg/m3	
Polyether polyol based on ethylenediamine and propyleneoxide~ 25214-63-5	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		8,3 mg/kg	
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol 90-72-2	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,31 mg/m3	
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol 90-72-2	Travailleurs	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,2 mg/kg p.c. /jour	
Triméthylolpropane poly(oxypropylène)triamine 5-6OP 39423-51-3	Travailleurs	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		1,6 mg/kg p.c. /jour	
Triméthylolpropane poly(oxypropylène)triamine 5-6OP 39423-51-3	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		14 mg/m3	
Triméthylolpropane poly(oxypropylène)triamine 5-6OP 39423-51-3	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		3,48 mg/m3	
Triméthylolpropane poly(oxypropylène)triamine 5-6OP 39423-51-3	Grand public	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,8 mg/kg p.c. /jour	

**Indice Biologique d'Exposition:**

aucun(e)

**8.2. Contrôles de l'exposition:**

Remarques sur la conception des installations techniques:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Protection respiratoire:

En cas de formation de poussières, nous recommandons de porter un équipement de protection respiratoire approprié avec un filtre à particule type P.

Cette recommandation devra être adaptée en fonction des conditions locales.

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374). Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374): Polychloroprène (CR; >= 1 mm d'épaisseur de couche) ou caoutchouc naturel (NR; >=1 mm d'épaisseur de couche) Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374): Polychloroprène (CR; >= 1 mm d'épaisseur de couche) ou caoutchouc naturel (NR; >=1 mm d'épaisseur de couche) Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que, dans la pratique, la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:  
Lunettes de protection étanches.

Protection du corps:  
Porter un équipement de sécurité.  
Vêtement de protection couvrant les bras et les jambes

équipement de protection conseillé pour le personnel:  
Utiliser seulement des protections individuelles homologuées CE, selon la Directive 89/686/CEE.  
Le choix de l'équipement de protection individuel doit être fait en accord avec les exigences de la réglementation Suisse relative à la Santé et à la Sécurité au Travail.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Pâte pâteux jaune
Odeur seuil olfactif	caractéristique Il n'y a pas de données / Non applicable
pH	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point initial d'ébullition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point d'éclair	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité (20 °C (68 °F))	1,4 g/cm <sup>3</sup>
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative (20 °C (68 °F); Solv.: Eau)	Insoluble
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Valeur du corps solide	100 %
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

### 9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

### 10.4. Conditions à éviter

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Informations générales sur la toxicologie:**

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

**Irritation de la peau:**

Provoque une irritation cutanée.

**Irritation des yeux:**

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Toxicité orale aiguë:**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Polyether polyol based on ethylenediamine and propyleneoxide~ 25214-63-5	LD50	> 2.000 mg/kg	oral		rat	Jugement d'experts
2,4,6-Tri(diméthylaminométhyl)-phenol 90-72-2	Estimation de la toxicité aiguë (ETA) LD50	1.378 mg/kg	oral			
2,4,6-Tri(diméthylaminométhyl)-phenol 90-72-2	LD50	1.378 - 1.968 mg/kg			rat	

**Toxicité dermale aiguë:**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Polyether polyol based on ethylenediamine and propyleneoxide~ 25214-63-5	LD50	> 2.000 mg/kg	dermal		lapins	
2,4,6-Tri(diméthylaminométhyl)-phenol 90-72-2	LD50		dermal		rat	

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
2,4,6-Tri(diméthylaminométhyl)-phenol 90-72-2	Corrosif	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
2,4,6-Tri(diméthylaminométhyl)-phenol 90-72-2	non sensibilisant	Test Buehler	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)

**SECTION 12: Informations écologiques**

**Informations générales:**

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

**12.1. Toxicité**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Polyether polyol based on ethylenediamine and propyleneoxide~ 25214-63-5	LC50	4.500 mg/l	Fish	48 h	Leuciscus idus	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
2,4,6-Tri(diméthylaminométhyl)-phenol 90-72-2	LC50	153 mg/l	Fish	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	ISO 7346-1 (Determination of the Acute Lethal Toxicity of Substances to a Freshwater Fish [Brachydanio rerio Hamilton-Buchanan (Teleostei, Cyprinidae)])

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Il n'y a pas de données.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation / 12.4. Mobilité dans le sol**

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
2,4,6-Tri(diméthylaminométhyl)-phenol 90-72-2	-0,66				21,5 °C	EPA OPPTS 830.7550 (Partition Coefficient, n-octanol / H <sub>2</sub> O, Shake Flask Method)

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Substances dangereuses N° CAS	PBT/vPvB
Polyether polyol based on ethylenediamine and propyleneoxide~ 25214-63-5	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
2,4,6-Tri(diméthylaminométhyl)-phenol 90-72-2	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

**12.6. Autres effets néfastes**

Il n'y a pas de données.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Doit avec l'accord des autorités locales être traité par élimination spécifique.

Les exigences de la Directive Technique Suisse relative aux déchets (TVA ; SR814.600) ainsi que celles de la directive Suisse relative au Transport des déchets (VeVA ; SR814.610) doivent être satisfaites.

Code de déchet

Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.  
08 04 09 Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

#### 14.4. Groupe d'emballage

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur VOC 0 %  
(VOCV 814.018 Ord. sur les COV)

#### COV Peintures et Vernis (UE) :

(Sous)catégorie de produit: Ce produit ne rentre pas dans le champ d'application de la directive 2004/42/EC

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

## SECTION 16: Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

### Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

### Éléments d'étiquetage (DPD):

Xi - Irritant



Phrases R:

R36 Irritant pour les yeux.

Phrases S:

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

**Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document. Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés**



## Fiche de données de sécurité selon au règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 17

No. FDS : 76477  
V006.2

TEROSON PU 9225 SF known as TEROKAL 9225 SF 2x25ML  
INTER

Révision: 21.05.2015  
Date d'impression: 13.08.2015  
Remplace la version du:  
18.05.2015

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

TEROSON PU 9225 SF known as TEROKAL 9225 SF 2x25ML INTER

#### Contient:

4,4-Diisocyanate de diphenylméthane  
Diisocyanate de méthylènediphényle, isomères et homologues  
isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle  
diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:  
Partie B pour les adhésifs et produits d'étanchéité 2-K- Polyuréthane

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel & Cie. AG  
Adhesive Technologies  
Salinenstrasse 61  
4133 Pratteln

Suisse

Téléphone: +41 (61) 825 7000  
Fax: +41 (61) 825 7303

ua-productsafety.de@henkel.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique (24h / 7jours): +41 44 251 51 51 ou 145 (Suisse et Liechtenstein).

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CLP):

Irritation cutanée	Catégorie 2
H315 Provoque une irritation cutanée.	
Irritation oculaire	Catégorie 2
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.	
Sensibilisant des voies respiratoires	Catégorie 1
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.	
Sensibilisant de la peau	Catégorie 1
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.	
Cancérogénicité	Catégorie 2
H351 Susceptible de provoquer le cancer.	
Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique	Catégorie 3
H335 Peut irriter les voies respiratoires.	
Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- expositions répétées	Catégorie 2
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Éléments d'étiquetage (CLP):

**Pictogramme de danger:**



**Mention d'avertissement:**

Danger

**Mention de danger:**

H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Conseil de prudence:  
Prévention**

P260 Ne pas respirer les poussières.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Conseil de prudence:  
Intervention**

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

## 2.3. Autres dangers

Les personnes allergiques aux isocyanates ne doivent pas être mises en contact avec le produit.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

**Description chimique générale:**

Composants de durcisseur d'une colle polyuréthane à 2 C

**Substances de base pour préparations:**

Isocyanate

**Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008**

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Diisocyanate de méthylènediphényle, isomères et homologues 9016-87-9	202-966-0	20- 40 %	Carc. 2 H351 Acute Tox. 4; Inhalation H332 STOT RE 2 H373 Eye Irrit. 2 H319 STOT SE 3 H335 Skin Irrit. 2 H315 Resp. Sens. 1 H334 Skin Sens. 1 H317
4,4-Diisocyanate de diphenylméthane 101-68-8	202-966-0	1- < 5 %	Carc. 2 H351 Acute Tox. 4; Inhalation H332 STOT RE 2 H373 Eye Irrit. 2 H319 STOT SE 3 H335 Skin Irrit. 2 H315 Resp. Sens. 1 H334 Skin Sens. 1 H317
isocyanate de o-(p- isocyanatobenzyl)phényle 5873-54-1	227-534-9	1- < 3 %	Skin Sens. 1 H317 Resp. Sens. 1 H334 Carc. 2 H351 Acute Tox. 4; Inhalation H332 STOT RE 2 H373 Eye Irrit. 2 H319 STOT SE 3 H335 Skin Irrit. 2 H315
diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle 2536-05-2	219-799-4	0,1- < 1 %	Carc. 2 H351 Acute Tox. 4; Inhalation H332 STOT RE 2 H373 Eye Irrit. 2 H319 STOT SE 3 H335 Skin Irrit. 2 H315 Resp. Sens. 1 H334 Skin Sens. 1 H317

**Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"**  
**Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.**

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Informations générales:

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître même plusieurs heures après; une surveillance médicale est donc nécessaire pendant au moins les 48 heures suivant l'accident.

#### Inhalation:

Air frais, apport d'oxygène, chaleur, consulter un médecin.  
Effet tardif possible après inhalation.

#### Contact avec la peau:

Laver à l'eau courante et au savon. Soins de la peau. Enlever les vêtements souillés, imbibés. Si nécessaire consulter un dermatologue

#### Contact avec les yeux:

Laver immédiatement avec de l'eau douce ou une solution de rinçage durant au moins 5 minutes. S'il apparaît une douleur, un rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

#### Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

YEUX : Irritation, conjonctivite.

PEAU : Rougeurs, inflammation.

PEAU : Eruption cutanée, urticaire.

RESPIRATOIRE : Irritation, toux, insuffisance respiratoire, oppression de la poitrine.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Susceptible de provoquer le cancer

Risque de lésions sérieuses lors d'une exposition prolongée

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés:

Tous les moyens d'extinction usuels sont adéquats.

#### Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau grand débit

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'incendie .

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un équipement de sécurité.

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de protection individuel.  
Eviter le contact avec la peau et les yeux.  
Eloigner les personnes non protégées.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Balayer mécaniquement.  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir le conseil à la section 8.

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Mesures d'hygiène:

- Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.
- Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.
- Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.  
Stocker dans un endroit frais et sec.  
Températures conseillées: entre + 10 °C et + 25 °C  
protéger absolument contre l'irradiation du soleil et les températures > 50°C

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Partie B pour les adhésifs et produits d'étanchéité 2-K- Polyuréthane

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour  
Suisse

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
diisocyanate de 4,4'-methylenediphényle 9016-87-9 [ISOCYANATES (MONOMÈRES ET PRÉPOLYMÈRES) (MESURÉ COMME NCO TOTAL)]		0,02	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
diisocyanate de 4,4'-methylenediphényle 9016-87-9 [ISOCYANATES (MONOMÈRES ET PRÉPOLYMÈRES) (MESURÉ COMME NCO TOTAL)]		0,02	Valeur Limite Court Terme		SMAK
diisocyanate de 4,4'-methylenediphényle 9016-87-9 [DIISOCYANATE DE 4,4'-DIPHÉNYLMÉTHANE]				Inclus dans le règlement mais sans des valeurs de données. Voir le règlement pour d'autres détails.	SMAK
diisocyanate de 4,4'-methylenediphényle 9016-87-9 [DIISOCYANATE DE 4,4'-DIPHÉNYLMÉTHANE]			Désignation de peau	Peut être absorbé par la peau.	SMAK
diisocyanate de 4,4'-methylenediphényle 9016-87-9 [DIISOCYANATE DE 4,4'-DIPHÉNYLMÉTHANE]				Si conformément aux valeurs de VLE et de BEL, il n'y a aucun risque de dommages génétiques.	SMAK
carbonate de calcium 471-34-1 [CARBONATE DE CALCIUM, POUSSIÈRES ALVÉOLAIRES]		3	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle 5873-54-1 [ISOCYANATES (MONOMÈRES ET PRÉPOLYMÈRES) (MESURÉ COMME NCO TOTAL)]		0,02	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle 5873-54-1 [ISOCYANATES (MONOMÈRES ET PRÉPOLYMÈRES) (MESURÉ COMME NCO TOTAL)]		0,02	Valeur Limite Court Terme		SMAK
diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle 2536-05-2 [ISOCYANATES (MONOMÈRES ET PRÉPOLYMÈRES) (MESURÉ COMME NCO TOTAL)]		0,02	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle 2536-05-2 [ISOCYANATES (MONOMÈRES ET PRÉPOLYMÈRES) (MESURÉ COMME NCO TOTAL)]		0,02	Valeur Limite Court Terme		SMAK

**Predicted No-Effect Concentration (PNEC):**

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'expositio n	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	Eau douce					1 mg/L	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	Eau salée					0,1 mg/L	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	terre				1 mg/kg		
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	STP					1 mg/L	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	Eau (libérée par intermittence)					10 mg/L	
isocyanate de o-(p- isocyanatobenzyl)phényle 5873-54-1	Eau douce					> 1 mg/L	
isocyanate de o-(p- isocyanatobenzyl)phényle 5873-54-1	Eau salée					> 0,1 mg/L	
isocyanate de o-(p- isocyanatobenzyl)phényle 5873-54-1	terre				1 mg/kg		
isocyanate de o-(p- isocyanatobenzyl)phényle 5873-54-1	STP					> 1 mg/L	
isocyanate de o-(p- isocyanatobenzyl)phényle 5873-54-1	Eau (libérée par intermittence)					10 mg/L	
diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle 2536-05-2	Eau douce					> 1 mg/L	
diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle 2536-05-2	Eau salée					> 0,1 mg/L	
diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle 2536-05-2	terre				> 1 mg/kg		
diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle 2536-05-2	STP					> 1 mg/L	

**Derived No-Effect Level (DNEL):**

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	Travailleurs	Dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		50 mg/kg p.c. /jour	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		0,1 mg/m3	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	Travailleurs	Dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		28,7 mg/cm2	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		0,1 mg/m3	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,05 mg/m3	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		0,05 mg/m3	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	Grand public	Dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		25 mg/kg p.c. /jour	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		0,05 mg/m3	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	Grand public	oral	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		20 mg/kg p.c. /jour	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	Grand public	Dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		17,2 mg/cm2	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		0,05 mg/m3	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,025 mg/m3	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		0,025 mg/m3	
isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle 5873-54-1	Travailleurs	Dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		50 mg/kg p.c. /jour	
isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle 5873-54-1	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		0,1 mg/m3	
isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle 5873-54-1	Travailleurs	Dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		28,7 mg/cm2	
isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle 5873-54-1	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		0,1 mg/m3	
isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle 5873-54-1	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,05 mg/m3	
isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle 5873-54-1	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		0,05 mg/m3	
isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle 5873-54-1	Grand public	Dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		25 mg/kg p.c. /jour	
isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle 5873-54-1	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		0,05 mg/m3	
isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle 5873-54-1	Grand public	oral	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		20 mg/kg p.c. /jour	
isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle 5873-54-1	Grand public	Dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		17,2 mg/cm2	

isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle 5873-54-1	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		0,05 mg/m3	
isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle 5873-54-1	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,025 mg/m3	
isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle 5873-54-1	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		0,025 mg/m3	
diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle 2536-05-2	Travailleurs	Dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		50 mg/kg p.c. /jour	
diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle 2536-05-2	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		0,1 mg/m3	
diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle 2536-05-2	Travailleurs	Dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		28,7 mg/cm2	
diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle 2536-05-2	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		0,1 mg/m3	
diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle 2536-05-2	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,05 mg/m3	
diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle 2536-05-2	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		0,05 mg/m3	
diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle 2536-05-2	Grand public	Dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		25 mg/kg p.c. /jour	
diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle 2536-05-2	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		0,05 mg/m3	
diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle 2536-05-2	Grand public	oral	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		20 mg/kg p.c. /jour	
diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle 2536-05-2	Grand public	Dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		17,2 mg/cm2	
diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle 2536-05-2	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		0,05 mg/m3	
diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle 2536-05-2	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,025 mg/m3	
diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle 2536-05-2	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		0,025 mg/m3	

**Indice Biologique d'Exposition:**

Composant [Substance réglementée]	Paramètre	Spécimen biologique	Temps d'échantillonnage	Conc.	Sur la base d'indice biologique d'exposition	Remarque	Information supplémentaire
diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle 9016-87-9	4,4'-Diaminodiphénylméthane	Créatinine urinaire	Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail	10 µg/g	CH BAT		
diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle 101-68-8	4,4'-Diaminodiphénylméthane	Créatinine urinaire	Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail	10 µg/g	CH BAT		

**8.2. Contrôles de l'exposition:**

Remarques sur la conception des installations techniques:

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Aspirer les vapeurs ou la fumée directement sur le lieu de travail. En cas de travail régulier installer une hotte d'aspiration.

Protection respiratoire:  
 Masque de protection approprié en cas de ventilation insuffisante.  
 Filtre: B - P3

Protection des mains:  
 Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)  
 Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374):  
 Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)  
 Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):  
 Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)  
 Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:  
 Lunettes de protection étanches.

Protection du corps:  
 Porter un équipement de sécurité.  
 Vêtement de protection couvrant les bras et les jambes

équipement de protection conseillé pour le personnel:  
 Utiliser seulement des protections individuelles homologuées CE, selon la Directive 89/686/CEE.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Pâte pâteux Noir
Odeur	terreux
seuil olfactif	Il n'y a pas de données / Non applicable
pH	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point initial d'ébullition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point d'éclair	> 110 °C (> 230 °F); pas de méthode
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité (20 °C (68 °F))	1,7 g/cm <sup>3</sup>
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (Brookfield; 20 °C (68 °F); Conc.: 100 % produit)	26 - 32 Pas
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative (Solv.: alcool)	Insoluble
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Valeur du corps solide	100 %
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

## 9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réaction avec de l'eau; alcools, amines.  
Réaction avec de l'eau, développement de CO<sub>2</sub>

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

### 10.4. Conditions à éviter

L'humidité  
Des températures supérieures env. 250 °C

### 10.5. Matières incompatibles

Voir section réactivité

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

A des températures plus élevées, fission d'isocyanate possible.  
Au contact de l'humidité, du dioxyde de carbone se forme et produit une surpression dans les emballages fermés.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Informations générales sur la toxicologie:

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Les personnes allergiques aux isocyanates ne doivent pas être mises en contact avec le produit.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Peut irriter les voies respiratoires.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### Irritation de la peau:

Provoque une irritation cutanée.

#### Irritation des yeux:

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Sensibilisation:

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

**Cancérogénicité:**

Susceptible de provoquer le cancer

**Toxicité orale aiguë:**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Diisocyanate de méthylènediphényle, isomères et homologues 9016-87-9	LD50	> 10.000 mg/kg	oral		rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	LD50	> 2.000 mg/kg	oral		rat	
isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle 5873-54-1	LD50	> 2.000 mg/kg	oral		rat	EU Method B.1 (Acute Toxicity (Oral))
diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle 2536-05-2	LD50	> 2.000 mg/kg	oral		rat	EU Method B.1 (Acute Toxicity (Oral))

**Toxicité inhalative aiguë:**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	LC50	> 2,24 mg/l	Aérosol		rat	OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle 2536-05-2	Estimation de la toxicité aiguë (ETA)	1,5 mg/l				Jugement d'experts

**Toxicité dermale aiguë:**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Diisocyanate de méthylènediphényle, isomères et homologues 9016-87-9	LD50	> 9.400 mg/kg	dermal		rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	LD50	> 9.400 mg/kg	dermal		lapins	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle 5873-54-1	LD50	> 9.400 mg/kg	dermal		lapins	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle 2536-05-2	LD50	> 9.400 mg/kg	dermal		lapins	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	sensibilisant	Test Buehler	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	sensibilisant	in vivo	cochon d'Inde	

**Mutagénicité sur les cellules germinales:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		EU Method B.13/14 (Mutagenicity)

**Cancérogénicité:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Espèces	Sex	Temps d'exposition Frequency of treatment	Parcours d'application	Méthode
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	cancérogène	rat	masculin/fé- minin	2 y 6 h/d	Inhalation : aérosol	OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies)

**Toxicité à dose répétée**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Diisocyanate de méthylènediphényle, isom- ères et homologues 9016-87-9	NOAEL=0,2 mg/m <sup>3</sup>	Inhalation : aérosol	2 y 6 h per d, 5 d per week	rat	OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies)
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8		Inhalation : aérosol	main: 2 y; satellite: 1 y 6 h/d; 5 d/w	rat	OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies)
isocyanate de o-(p- isocyanatobenzyl)phényle 5873-54-1		Inhalation : aérosol	main: 2 y; satellite: 1 y 6 h/d; 5 d/w	rat	OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies)

**SECTION 12: Informations écologiques****Informations générales:**

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

**12.1. Toxicité**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Diisocyanate de méthylènediphényle, isomères et homologues 9016-87-9	LC50	> 1.000 mg/l	Fish	96 h	Danio rerio	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
4,4-Diisocyanate de diphenylméthane 101-68-8	LC0	> 3.000 mg/l	Fish	96 h	Oryzias latipes	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
4,4-Diisocyanate de diphenylméthane 101-68-8	EC50	129,7 mg/l	Daphnia	24 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
4,4-Diisocyanate de diphenylméthane 101-68-8	EC50	> 1.640 mg/l	Algae	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
4,4-Diisocyanate de diphenylméthane 101-68-8	NOEC	> 10 mg/l	chronic Daphnia	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle 5873-54-1	LC50	> 1.000 mg/l	Fish	96 h	Danio rerio	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle 2536-05-2	LC50	> 1.000 mg/l	Fish	96 h	Danio rerio	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
4,4-Diisocyanate de diphenylméthane 101-68-8		aérobie	0 %	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)

**12.3. Potentiel de bioaccumulation / 12.4. Mobilité dans le sol**

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
4,4-Diisocyanate de diphenylméthane 101-68-8	5,22	92 - 200	28 Jours	Cyprinus carpio		OECD Guideline 305 E (Bioaccumulation: Flow-through Fish Test)
4,4-Diisocyanate de diphenylméthane 101-68-8						
isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle 5873-54-1	5,22					

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Substances dangereuses N° CAS	PBT/vPvB

Diisocyanate de méthylènediphényle, isomères et homologues 9016-87-9	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
4,4-Diisocyanate de diphenylméthane 101-68-8	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle 5873-54-1	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle 2536-05-2	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

### 12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Doit avec l'accord des autorités locales être traité par élimination spécifique.

Code de déchet

Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.  
08 05 01 Déchets d'isocyanates

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

### 14.4. Groupe d'emballage

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur VOC 0 %  
(VOCV 814.018 Ord. sur les COV)

**COV Peintures et Vernis (UE) :**

(Sous)catégorie de produit:

Ce produit ne rentre pas dans le champ d'application de la directive 2004/42/EC

Teneur max en COV:

0 g/l

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

**SECTION 16: Autres informations**

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Informations complémentaires:**

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

**Éléments d'étiquetage (DPD):**

Xn - Nocif



**Phrases R:**

R20 Nocif par inhalation.

R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

**Phrases S:**

S23 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

**Indications additionnelles:**

Contient des isocyanates. Voir les informations transmises par le fabricant.

**Contient:**

Diisocyanate de méthylènediphényle, isomères et homologues,

4,4-Diisocyanate de diphénylméthane,

isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle,

diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle

**Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document. Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés**